

## 7. INVENTAIRE FAUNISTIQUE, FLORISTIQUE ET ENJEUX ASSOCIÉS

### 7.1. Habitat et flore

#### 7.1.1. Méthodologie

L'identification et l'analyse des habitats de la zone d'étude sont réalisées en deux temps.

L'occupation du sol est définie de par la bibliographie existante (CORINE Biotopes, habitats des périmètres écologiques, BD Forêt). Une pré-carte de terrain est réalisée par photo-interprétation de l'orthophotographie satellite la plus récente (2017), afin d'orienter les expertises sur site.

Le site est ensuite prospecté de manière systématique (cartographie de la végétation, repérage des milieux marginaux tels que les points d'eau, les pelouses, etc.). Les formations végétales sont caractérisées si nécessaire à partir de relevés de végétation basés sur la méthode phytosociologique et géolocalisées. Chaque strate est caractérisée par sa hauteur et son recouvrement. Les espèces végétales sont relevées pour chaque strate, et un indice d'abondance leur est associé.

Une carte de l'occupation du sol et des habitats naturels est établie à une échelle locale. Les secteurs potentiellement sensibles sont identifiés. Selon la pertinence, les habitats limitrophes immédiats sont également pris en compte. Les expertises floristiques réalisées sont précisées dans le tableau suivant.

> Tableau. Expertises réalisées sur la zone d'étude

Date	Météo	Expertise
04/05/22, 14h30-16h	Nuageux, 20°C	D. Bozino, chargée d'études S. Piereschi, chef de projet
06/10/22, 10-12h	Soleil, 26-31°C	S. Ginestet, chargé d'études S. Piereschi, chef de projet

Les espèces remarquables font l'objet d'une présentation détaillée et d'une localisation précise.

## > EVALUATION DES ENJEUX : LES HABITATS

Au regard des informations sur les habitats (état de conservation, nomenclature CORINE Biotope et Natura 2000...), un niveau d'enjeu est attribué pour chacun permettant d'évaluer leur importance au droit de la zone d'étude. Cet enjeu est évalué selon une analyse multicritère, et les observations de terrains :

- Patrimonialité ;
- État de conservation ;
- Rôle écologique ;
- Rôle écosystémique ;
- Répartition spatiale de l'habitat.

De cette analyse initiale, il est défini une première approche (indicative) des habitats les plus sensible et contraignant en termes de préservation face à tout type d'aménagement. Cette donnée ne prend pas en considération les espèces présentes. Le croisement de données est présenté au sein du tableau suivant :

Valeur de l'enjeu	Critères d'évaluation*
Très faible	Habitat pauvre, défavorable à l'accueil d'une biodiversité riche et varié, n'offrant pas d'intérêt écologique et écosystémique significatif. Ex : terrain défriché, monospécifique, piste et route.
Faible	Habitat très commun à commun sur l'île. Présentant peu de fonctionnalités. La végétation est souvent dense. Ex : maquis, fruticée
Modéré	Habitat commun à peu commun sur l'île. Participe au fonctionnement écologique du territoire (zone refuge, voie de déplacement). Services écosystémiques communs, aménité paysagère, zone ressource. Ex : boisement de chêne vert Peut être <b>déterminant ZNIEFF et/ou d'intérêt communautaire.</b>
Fort	Habitat rare sur l'île ou à la sensibilité particulière. Participe grandement au fonctionnement écologique du territoire en tant que réservoir de biodiversité et voie de déplacement privilégiée. Offre de nombreux services écosystémiques (aménités paysagères, protection et régulation, ressources). Ex : ripisylves <b>Habitat d'intérêt communautaire, peut être déterminant ZNIEFF en complément.</b>
Très fort	Habitat très rare, marginal sur l'île et présentant une grande sensibilité au regard de sa conservation. En général de superficie limitée. Très riche en termes de biodiversité et assure des rôles écologiques spécifiques et singuliers, souvent associés à un groupe d'espèce précis. Ex : zone humide, marais. <b>Habitat d'intérêt communautaire, peut être déterminant ZNIEFF en complément.</b>

\*Au regard de l'étage de végétation mésoméditerranéen

Concernant l'état de conservation, plusieurs facteurs peuvent agir sur ce critère d'évaluation, et essentiellement dans le sens d'une dégradation. Citons notamment :

- La présence abondante d'espèces exotiques envahissantes ;
- Une altération directe par l'action du feu ou des opérations de débroussaillage ;
- Une présence abondante de déchets et dépôts sauvages ;
- Une pollution significative du milieu, notamment pour les habitats humides.

Ces différents facteurs pourront agir sur une baisse de la valeur de l'enjeu au cas par cas.

## > EVALUATION DES ENJEUX : LA FLORE

L'évaluation du niveau d'enjeu globale se traduit par un croisement multicritères des différents statuts et du niveau de patrimonialité associés à chacune des espèces identifiées au sein de la zone d'étude. Les différents critères sont les suivants :

- **Le niveau de patrimonialité**

Cette donnée est extraite des listes rouges régionales (Corse) associées à chacun des groupes d'expertises. Elle permet de renseigner la catégorie d'évaluation dans laquelle l'espèce s'inscrit, déterminée par l'état de la population présente en Corse. Il s'agit donc d'une donnée de base, précisant la rareté et la sensibilité de l'espèce concernée.

- **Les statuts particuliers**

Souvent corrélées au critère précédent, certaines espèces peuvent présenter un statut particulier, et ce à des échelles différentes et d'importance plus ou moins forte.

Une espèce déterminante ZNIEFF tout d'abord, présente un intérêt local à l'échelle de la région Corse. Ce statut marque l'intérêt de l'espèce dans le cadre de la définition d'un périmètre de ZNIEFF, mais n'implique pas de protection spécifique.

À l'échelle nationale, les espèces peuvent se voir cibler par différents arrêtés impliquant leur protection totale ou partielle. Pour la flore il s'agit de l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

Les espèces ciblées par les arrêtés présentent un enjeu de conservation majeur à l'échelle nationale, qui est une composante majeure à prendre en compte dans l'évaluation des enjeux.

En outre, certaines espèces bénéficiant d'une protection nationale sont également ciblées par un Plan National d'Action (PNA). Un PNA marque un enjeu majeur quant à la conservation ou au rétablissement dans un état de conservation favorable de l'espèce ciblée et témoigne de sa grande sensibilité quant à son maintien sur le territoire d'application.

Ces différents statuts, présentés ci-dessus dans un ordre d'importance croissant sont ainsi étroitement lié à la définition du niveau d'enjeu global des espèces identifiées au sein de la zone d'étude. L'évaluation des enjeux par espèce s'effectue par conséquent au regard du croisement de ces différents critères d'après le tableau suivant.

		Statuts			
		Aucun	Déterminante ZNIEFF	Protection nationale	Plan national d'action
Patrimonialité régionale	NA	Très faible			
	DD / LC	Très faible	Faible	Modéré	Fort
	NT		Modéré	Fort	Fort
	VU		Fort	Très fort	Très fort
	EN / CR		Très fort	Très fort	Très fort

NA : Non applicable (espèce invasive, ornementale) DD : Données insuffisantes LC : Préoccupation mineure

NT : Quasi menacée VU : Vulnérable EN : En danger CR : En danger critique

## 7.1.2. Résultats

Le terrain d'assiette du projet est situé au niveau de la frontière entre les milieux naturels et urbains. Lors des premiers relevés, il a été constaté que la zone a été radicalement modifiée avec d'importantes zones d'excavations.

Lors des prospections, les habitats principaux relevés correspondent à :

- **Matorral de Chênes sempervirents**
- **Terrains en friche**
- **Zones rudérales**

Il s'agit d'un terrain composé d'une formation herbacée et d'une formation plus évoluée (hauteur, densité) sur les secteurs non altérés. Une piste de terre parcourt le site du Sud vers le Nord ainsi que vers l'Est.

La surface est globalement pentue (pente moyenne de 20%) avec plusieurs terrasses anciennement agricoles, et le site est bordé par un massif forestier ainsi qu'une zone urbaine.

*Les habitats, le recouvrement, la hauteur et la flore associée sont détaillés ci-dessous.*

### > **Matorral de Chênes sempervirents**



#### ***Strate arborée***

Recouvrement 20-40% Hauteur 5-8m

Arbousier commun, *Arbutus unedo*

Chêne liège, *Quercus suber* +

Chêne vert, *Quercus ilex* ++  
Frêne à fleurs, *Fraxinus ornus*+  
Oléastre, *Olea europaea*+

### **Strate arbustive**

Recouvrement 70-80% Hauteur 2-4m

Arbousier commun, *Arbutus unedo*  
Chêne vert, *Quercus ilex*+  
Ciste de Montpellier, *Cistus monspeliensis*+  
Ciste de Crete, *Cistus creticus*++  
Figuier, *Ficus carica*  
Frêne à fleurs, *Fraxinus ornus*  
Laurier-sauce, *Laurus nobilis*+  
Oleastre, *Olea europaea*+  
Ronce, *Rubus sp.*

### **Strate herbacée**

Recouvrement 5-15% Hauteur 0.2-1m

Agave sp, *Agave sp*  
Ail triquetre, *Allium triquetrum*  
Alavert, *Phillyrea angustifolia*  
Anthyllide d'hermann, *Anthyllis hermanniae*  
Asperge sauvage, *Asparagus acutifolius* +  
Asphodèle à petits fruits, *Asphodelus ramosus*  
Avoine folle, *Avena fatua*  
Brachypode rameux, *Brachypodium retusum*  
Buplèvre, *bupleurum fruticosum*  
Chèvrefeuille des Baléares, *Lonicera implexa*  
Ciste de Crete, *Cistus creticus*  
Ciste de Montpellier, *Cistus monspeliensis*  
Cyclamen de Naples, *Cyclamen hederifolium*  
Fenouil commun, *Foeniculum vulgare*  
Fumeterre grimpante, *Fumaria capreolata*  
Gaillet commun, *Gaillet mollugo*  
Garance sauvage, *Rubia peregrina*  
Genêt à balais, *Cytisus scoparius*  
Geranium sp., *Geranium sp.*  
Gesce velue, *Lathyrus hirsutus*  
Lagure ovale, *Lagurus ovatus*  
Lupin à feuilles étroites, *Lupinus angustifolius*  
Muscaris à toupet, *Muscari comosum*  
Nombril de Venus, *Umbilicus rupestri*  
Polypode sp., *Polypodium vulgare*  
Roncier, *Rubus ulmifolius*  
Salsepareille, *Smilax aspera*  
Trefle bitumineux, *Bituminaria bituminosa*  
Vesce commune, *Vicia sativa*

Vesce du Bengale, *Vicia benghalensis*

> Terrains en friches



**Strate arborée**

Recouvrement 0-5% Hauteur 3-6m

Chêne vert, *Quercus ilex*

**Strate arbustive**

Recouvrement 60-70% Hauteur 1-3m

Arbousier commun, *Arbutus unedo*

Chêne vert, *Quercus ilex*

Ciste de Crete, *Cistus creticus*++

Ciste de Montpellier, *Cistus monspeliensis*++

Eucalyptus sp, *Eucalyptus sp.*

Fenouil commun, *Foeniculum vulgare*

Frene à fleurs, *Fraxinus ornus*

Laurier-sauce, *Laurus nobilis*

Oleastre, *Olea europaea*

Roncier, *Rubus sp.*

**Strate herbacée**

Recouvrement 20-30% Hauteur 0.2-1m

Achillée de Ligurie, *Achillea ligustica*

Asperge sauvage, *Asparagus acutifolius*  
Asphodèle à petits fruits, *Asphodelus ramosus*  
Avoine folle, *Avena fatua*  
Inule visqueuse, *Dittrichia viscosa*  
Salsepareille, *Smilax aspera*

> **Zones rudérales**



**Strate arbustive**

Recouvrement 0-5% Hauteur 1-3m

Canne de Provence, *Arundo donax*  
Chêne vert, *Quercus ilex*  
Ciste de Crète, *Cistus creticus*  
Ciste de Montpellier, *Cistus monspeliensis*  
Figuier, *Ficus carica*  
Frêne à fleurs, *Fraxinus ornus*  
Roncier, *Rubus sp.*

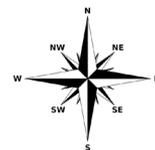
**Strate herbacée**

Recouvrement 40-50% Hauteur 0.1-1m

Achillée de Ligurie, *Achillea ligustica*  
Avoine folle, *Avena fatua*  
Bourache, *Borago officinalis*  
Brome sp., *Bromus sp. ++*  
Carotte sauvage, *Daucus carota++*  
Chardon laiteux, *Galactites tomentosus*

Coquelicot, *Papaver rhoeas*  
Euphorbe characias, *Euphorbia characias*  
Fenouil commun, *Foeniculum vulgare*  
Fumeterre grimpante, *Fumaria capreolata*  
Géranium sp., *Geranium sp.*  
Gesse velue, *Lathyrus hirsutus*  
Inule visqueuse, *Dittrichia viscosa ++*  
Lavaterre des bois, *Malva sylvestris*  
Lupin à feuilles étroites, *Lupinus angustifolius*  
Molène bouillon-blanc, *Verbascum thapsus*  
Nombriil de Venus, *Umbilicus rupestri*  
Orge des rats, *Hordeum murinum*  
Pariétaire judaïque, *Parietaria judaica*  
Pastel des teinturiers, *Isatis tinctoria*  
Plantain lancéolé, *Plantago lanceolata*  
Ravenelle, *Raphanus raphanistrum*  
Salsepareille, *Smilax aspera*  
Trefle bitumineux, *Bituminaria bituminosa*  
Vipérine commune, *Echium vulgare*

**La cartographie des habitats est présentée en page suivante.**



Réalisation : S.Ginestet - 04/10/22  
Sources : INGEORSE

**Figure n°5.** Cartographie des habitats

### 7.1.3. Enjeux

Le tableau présenté ci-dessous récapitule les habitats présents sur le terrain d'assiette du projet.

Type d'habitat	Code CORINE biotope	Code Natura 2000	Statut	Intérêt & sensibilité	Enjeu
Matorral de Chênes sempervirents	32.11	-	-	Chêne-liège Chêne vert	Faible
Terrains en friches	87.1	-	-	-	Très faible
Zones rudérales	87.2	-	-	-	Très faible

Durant les années 1950, ces habitats étaient considérés comme des terrasses agricoles. Abandonnés par les pratiques agropastorales, ces habitats ont évolué pour être considérés, aujourd'hui, comme un matorral de chênes sempervirent. Le Chêne vert et le Chêne Liège présentent un certain intérêt pour de nombreuses espèces. **Il s'agit d'habitats à enjeux faibles.**

Le tableau présenté ci-dessous récapitule les espèces floristiques d'intérêt présentes sur le site.

Nom espèce	Liste rouge Corse	ZNIEFF Corse	Protection nationale	PNA	Enjeu régional
Vipérine commune, <i>Echium vulgare</i>	DD	x			Faible
Cyclamen de Naples, <i>Cyclamen hederifolium</i>	LC	x			Faible
Gaillet commun, <i>Gaillet mollugo</i>	NT	x			Modéré

Aucune espèce protégée n'a été identifiée sur le terrain lors des deux investigations. Seul le Gaillet commun représente un enjeu modéré. La Vipérine commune (*Echium vulgare*) et le Cyclamen de Naples (*Cyclamen hederifolium*) sont des espèces à enjeu faible.

D'après les données du SINP, **l'Alysson de Corse (*Alyssum corsicum*) est une espèce protégée présente sur la commune de Ville-Di-Piétrabugno**. Une attention particulière a été portée sur la recherche de cette plante affectionnant les friches des terrains siliceux. Ces prospections se sont avérées négatives sur la zone d'étude. Cependant, il sera important de réaliser de nouvelles prospections entre mai et juillet, date de floraison de cette espèce.

La Canne de provence (*Arundo donax*), qui est une espèce exotique envahissante, est présente sur le site. Dans le cadre de ce projet, il faudra s'assurer de la bonne suppression de cette espèce.

Le projet entraînera la destruction des habitats et des espèces végétales présentes. Au regard de la qualité patrimoniale des espèces et des habitats présents, **l'incidence du projet sera réduite**. Des mesures seront prises, de manière à améliorer la prise en compte de l'environnement dans le projet.